

## Etat NVA Basta !

### Note d'études du CEG

La flamandisation du pays s'est accentuée avec l'arrivée de la N-VA au Gouvernement fédéral en 2014, avec la complaisance coupable du MR, seul parti francophone de la majorité gouvernementale.

Ce faisant, la N-VA, aidée en cela par ses partenaires flamands au Gouvernement (CD&V, Open VLD) sert ses intérêts doublement : mettre en place l'Etat flamand qu'elle appelle de ses vœux et garder les leviers de pouvoir au sein de l'Etat belge, qu'elle vide progressivement de sa substance.

En effet, l'on constate depuis deux ans un affaiblissement de l'Etat fédéral .

DéFI réaffirme qu'il n'est pas nécessaire de faire une réforme de l'Etat pour « faire du communautaire ».

En dépit des gesticulations du MR qui clame haut et fort qu'on a fermé la porte au communautaire, les déséquilibres linguistiques et la vision flamande de l'Etat s'imposent catégoriquement, et de manière inquiétante, en matière de missions régaliennes de l'Etat, de mobilité, de soins de santé.....

Qu'on en juge :

*-Présidents des SPF (Services Publics Fédéraux) au nombre de quatorze : neuf présidents de comité direction néerlandophone pour 5 francophones, au mépris des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, qui sont d'ordre public, qui imposent la parité linguistique pour les plus hauts fonctionnaires de l'administration publique fédérale.*

Et la situation ne va pas nécessairement s'arranger....

*-Conseil National de Sécurité : organe stratégique de l'Etat fédéral, il réunit 15 membres, 7 ministres, et 8 responsables administratifs de haut niveau des services de renseignement , de la police, de la magistrature.*

Ce Conseil s'est réuni à plusieurs reprises à la fin 2015 et au cours de l'année 2016 à la suite des attentats de Bruxelles.

Ici également, le constat est patent : 10 postes au total pour les Néerlandophones et 5 pour les Francophones, soit 66% 33 %.... Edifiant.

5 Néerlandophones sur 7 parmi les ministres, 5 Néerlandophones sur 8 parmi les hauts fonctionnaires.

De manière générale, en matière de sécurité publique, que ce soit au niveau de l'organigramme de la police fédérale, en matière de services de sécurité et de renseignement (OCAM, SGRS, Cybersécurité), les Flamands dominent outrageusement aux postes clés..... et ont pris le contrôle de la sécurité nationale en Belgique.

*-Services Publics Fédéraux (SPF) : la loi impose la parité linguistique des postes de direction aux deux premiers degrés de la hiérarchie ; or, si l'on analyse les statistiques officielles résultant du rapport de la Commission permanente de contrôle linguistique (avec analyse des effectifs dans les différents SPF au 1<sup>er</sup> mars 2015), 5 SPF sur les 9 analysés révèlent des déséquilibres au détriment des Francophones ; insidieusement, l'administration publique fédérale se flamandise.*

-*Armée* : L'armée, naguère critiquée pour son haut commandement flamand , manifeste un certain rééquilibrage des fonctions (61% de généraux néerlandophones pour 39% de généraux francophones) avec pour objectif d'atteindre cette clé 60/40 , qui rappelons- le , est une règle « non écrite » , et n'a pas de valeur légale.

-*SNCB* :

° La SNCB est désormais dirigée par la Néerlandophone Sabine Dutordoir, administratrice déléguée (étiquetée CD&V) et le président du conseil d'administration d'Infrabel est désormais Herman De Bode, ancien chef de cabinet de Jan Jambon (N-VA) , et qui ne cache pas ses visées séparatistes.

Le top management du service public ferroviaire est bien aux mains de la Flandre. De quoi craindre pour la privatisation et la régionalisation du rail ?

° L'annonce par le Ministre de la Mobilité , François Bellot (MR), que l'achèvement de la ligne 124 Bruxelles-Nivelles n'aura lieu qu'entre 2027, et 2030, démontre que la Wallonie est définitivement le parent pauvre de la SNCB.

Faut-il rappeler que la Flandre profite allègrement de cette clé inique de répartition 60%-40% du financement des investissements, pourtant contraire à la réalité eu égard à la configuration géographique et de relief du territoire wallon et que le milliard d'investissements décidé par le Ministre en juillet dernier ne laisse plus que les 400 millions d'euros pour le RER wallon ?

La Flandre se sert donc allègrement deux fois sur le budget des investissements et sur le RER, alors que celui-ci est très en retard en Wallonie.

DéFI avait signalé en 2016 un rapport de la Cour des Comptes pointant l'insuffisance de la politique publique liée au RER dans les contrats de gestion avec la SNCB, Infrabel, et la SNCB-Holding, et que le comité d'orientation RER au sein de la SNCB qui devait être constitué en vertu de la Sixième Réforme de l'Etat , ne l'est toujours pas à ce jour.

Le Ministre nous assure que les 228 millions du fonds RER et les 257 millions de préfinancements de la Région wallonne seront suffisants pour boucler le RER. Mais franchement, le RER est une saga, et espérons que le RER wallon ne deviendra pas un puits sans fonds.

° La Flandre dispose de manière également arbitraire de 65% des rames à double étage contre 35% à la Wallonie étant donné que cela correspond à la demande des voyageurs , puisque 65% des usagers montent dans une gare en Flandre et 35% dans une gare wallonne, en faisant abstraction de Bruxelles !

-*Numéros INAMI* :

Bien que le lien entre le nombre de médecins et le coût de la médecine n'ait pas été clairement établi, le gouvernement choisit de maîtriser les dépenses en limitant le nombre de médecins. Concrètement, il limite le nombre de numéros Inami attribué chaque année. La Commission de planification de l'offre médicale voit le jour en juin 1996. Elle fournit chaque année un rapport au ministre de la santé publique, et les quotas d'accès aux professions médicales sont fixés par Arrêté Royal.

La clé de répartition des numéros disponibles est arbitrairement fixée à 60 % pour la Communauté flamande et 40 % pour la Communauté française. Dans un loi "fourre-tout" et sans aucune base objective.

Il faudra attendre 2016 pour disposer enfin d'un véritable cadastre des médecins.

Sur la base de ce recensement scientifiquement irréprochable, les experts de la Commission de planification de l'offre médicale ont conclu que pour éviter des pénuries de médecins au Sud du pays, il fallait revoir la clé de répartition du quota de numéros INAMI en faveur des francophones et la fixer à 56,5%/43,5 %.

Mais sous la pression du CV&V et de la N-VA, Maggie De Block a décidé de ne rien changer. La farce de l'attente du cadastre dynamique tant vanté par le MR, a duré pendant plus de deux ans et les résultats ont été jetés à la poubelle. Pourtant, un arrêt du Conseil d'Etat du 26 juillet 2016, a suspendu l'exécution du classement du concours en médecine basé sur le nouveau système de sélection mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles parce que la clé de répartition 60/40 ne repose pas sur des données suffisamment actuelles et précises ! Mais au-delà du temps et de l'argent gaspillés, au delà des promesses non tenues, il y a surtout une lourde responsabilité politique. Oui, c'est une lourde responsabilité de ne pas prendre les mesures nécessaires pour garantir des soins médicaux sur l'ensemble du territoire. On touche ici à la santé, voire à la vie des citoyens du Sud du pays.

*-Bilinguisme fonctionnel dans la fonction publique :*

Le ministre de la Fonction publique a soumis au conseil des ministres en octobre dernier un projet d'arrêté royal permettant l'instauration du bilinguisme fonctionnel et fixant le programme d'examen des épreuves linguistiques imposées aux « managers », aux fonctionnaires évaluateurs et aux fonctionnaires responsables de l'unité de jurisprudence, soit près de 4.500 fonctionnaires fédéraux.

Cette loi a été votée bien imprudemment en juin 2002 par les partis francophones, le MR, le PS et ECOLO, à l'exception de DéFI (ex-FDF) et du CDH.

Comme l'exécution de cet article était subordonnée à la prise d'un arrêté royal fixant le programme de l'examen contrôlant l'acquisition du bilinguisme fonctionnel et la composition de la commission d'examen, les Francophones ont effectivement tenu bon pendant une quinzaine d'années sous les gouvernements successifs.

On vivait cependant sous la menace constante de l'exécution de cet article voté bien imprudemment.

Précisons que l'exécution de l'art. 43ter, § 7 avait été actée noir sur blanc dans l'accord gouvernemental (ce qui n'était pas le cas auparavant) et que la fonction publique a été attribuée à un ministre N-VA, ce qui ne laissait dès lors aucun doute sur la volonté d'appliquer l'accord sans délai.

Le MR, seul représentant francophone au gouvernement, n'a pas bronché et a laissé passer le projet de la N-VA !

L'exécution de l'art. 47ter, § 7, volet linguistique de la réforme Copernic, auquel mon parti s'était opposé lors de la réforme début des années 2000 qu'il met à mal de manière définitive une conception de l'administration fédérale qui a fait ses preuves pendant plus d'un demi-siècle sous l'égide "unilinguisme des agents, bilinguisme des services", ( à savoir l'unilinguisme des agents qui permet à un agent d'être recruté et de faire carrière dans sa langue, sans condition légale de connaissance de l'autre langue, et le bilinguisme des services qui impose que les services soient organisés de telle manière qu'ils puissent répondre aux usagers dans chacune des deux langues nationales.)

L'exécution du bilinguisme fonctionnel démontre toute la volonté de ce gouvernement de remettre en cause, voire de rompre de manière structurelle, les fragiles équilibres reposant sur les deux grandes communautés linguistiques de ce pays.

La généralisation du bilinguisme fonctionnel jusqu'à des rangs inférieurs à ceux des « mangers » risque d'être synonyme d'importantes pertes d'emploi et de promotion francophones dans l'administration publique fédérale.

*-Soins de santé : une vision particulièrement flamande de la santé publique*

° Les soins infirmiers

La directive européenne 2013/55/UE du 20 novembre 2013 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles" plus particulièrement des infirmiers et infirmières devait être transposée en droit belge

La grande majorité des associations professionnelles représentant le secteur infirmier ainsi que le monde de l'enseignement supérieur en soins infirmiers plaident, afin de répondre au plus près aux réalités du terrain, à savoir :

- pour l'introduction d'un seul titre pour la formation d'infirmier bachelier afin que celui-ci puisse être homologué pour les soins généraux- pour l'instauration d'un titre unique d'intermédiaire qualifié qui puisse répondre aux critères de la directive relatifs à un brevet supérieur de formation professionnelle.

Maggie De Block a préféré garder deux filières de formation pour les infirmières et infirmiers pour l'obtention du même titre professionnel d'infirmier responsable de soins généraux car cela correspond à la situation de terrain vécue au Nord du pays dans les hôpitaux et maisons de repos ! Elle n'ignore pourtant pas que la Belgique risque de se voir infliger des pénalités par la Commission Européenne.

° les psychothérapeutes.

Maggie De Block a voulu faire de la psychothérapie un acte médical. Cela implique qu'elle ne peut plus être pratiquée que par des médecins, des psychologues cliniciens et des orthopédagogues cliniciens. Or, la psychothérapie en tant que spécialisation s'est davantage développée au Sud du pays qu'au Nord. Par contre le Nord compte davantage d'orthopédagogues que le Sud.

Une loi équitable avait été adoptée sous la précédente législature avec des garanties de formation solides : minimum Bac + 3 dans le domaine médico-psycho-social plus une mise à niveau auprès d'une institution universitaire ou d'une haute école aux notions de base de la psychologie, ainsi que quatre ans de formation à la psychothérapie. Soit un minimum de 8 ans de formation !

Mais cette loi ne devait entrer en vigueur que sous cette législature, ce qui a permis à Maggie De Block de la remplacer aisément par sa propre conception !

En réalité, la majorité s'est alignée sur ce que la N-VA souhaite depuis le départ.

° les psychomotriciens

Maggie De Block veut supprimer cette profession qui n'existe qu'en Flandre.

Cette profession paramédicale existe en Fédération Wallonie-Bruxelles, en France et dans d'autres pays européens.

Des formations de l'enseignement supérieur paramédical existent chez nous depuis 1980, et c'est désormais un bachelier à part entière.

Maggie De Block n'a toujours pas fait connaître officiellement sa décision, mais se retranche derrière un premier avis du Conseil des professions paramédicales, qui date de 2013, et qui est défavorable : *“ Il y est constaté que les actes revendiqués par les psychomotriciens ressortent des compétences d'autres spécialisations: la kinésithérapie mais aussi les professions paramédicales telles que la logopédie, l'ergothérapie et bientôt l'orthopédagogie clinique”*.

Voilà un avis qui correspond bien à la conception flamande ! Pourtant, le bachelier ouvert au Sud compte aujourd'hui un millier d'étudiants en cours de cursus et près de 300 diplômés. Maggie De Block va-t-elle ici aussi rester indifférente aux attentes des Francophones ? Dossier à suivre ....

Kinésithérapeutes : seule l'organisation professionnelle flamande est reconnue, et pourra défendre la conception flamande !

L'organisation professionnelle qui souhaite participer aux élections en vue d'être représentée dans les organes de l'Inami doit introduire une demande de reconnaissance en tant qu'organisation représentative des kinésithérapeutes.

Une des conditions de représentativité est que l'organisation professionnelle compte 1.000 membres. Selon l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) , il y a eu en dernière minute un changement des règles de comptage du nombre d'affiliés. Ce changement a amené à ne comptabiliser que les membres de l'année civile qui précède, sans tenir compte de la période courant jusqu'à la parution au Moniteur belge de l'Arrêté relatif aux élections comme cela se pratiquait par le passé. L'Inami - et Maggie De Block- ne contestent pas le changement de règle mais ne considèrent pas qu'il s'agit d'un changement de dernière minute. Il serait plutôt question d'une question de clarification des règles...

Mais les conséquences sont défavorables aux francophones !

Ce changement a impliqué un passage de 15 à 12 mois de temps d'inscription et d'affiliation, soit une différence de 240 membres en moins pour l'UKB. Or, cette dernière qui compte une forte majorité de membres francophones est ainsi passée sous la barre des 1.000 membres requis ! Par contre, sa principale concurrente Axxon, qui rassemble majoritairement des kinés installés en Flandre a pu être reconnue. Ce n'est pas anodin car la vision de la kinésithérapie n'est pas la même au Nord et au Sud du pays : en Flandre on a tendance à envisager le développement de la kiné via de multiples spécialités alors qu'au Sud on défend l'aspect avant tout omnipraticien du métier... Au-delà de l'attitude partisane de la ministre il faut s'interroger sur l'avenir des soins de santé et de la sécurité sociale.

L'existence de divergences de vues entre le Nord et le Sud du pays n'est pas un problème en soi à condition de respecter les initiatives des uns et des autres et de rechercher le compromis lorsqu'il s'agit de décider de règles communes, comme c'est ici le cas pour la reconnaissance des titres professionnels. Mais adopter systématiquement le point de vue d'une Communauté au détriment de l'autre est malsain.

L'intention n'est-elle finalement pas de démontrer aux Francophones que s'ils veulent mener la politique de soins de santé qu'ils souhaitent, la seule solution est de scinder cet important volet de la sécurité sociale ? Le mouvement a déjà été bien enclenché lors de la 6me réforme de l'Etat, et le CD&V veut scinder les soins de santé depuis les années '90, alors que la N-VA veut soit le fédéralisme, soit scinder le pays, cela dépend des jours !

*-Recherche scientifique : démantèlement de la structure publique fédérale.*

La N-VA se distingue tout particulièrement dans le cadre de la politique scientifique fédérale sous la houlette de sa secrétaire d'Etat , Elke Sleurs , dont le morcellement et le cloisonnement organisée de celle-ci , en plusieurs volets :

1. projet de mettre sous statut privé la station polaire "Princesse Elisabeth" dont l'expertise et le rayonnement international sont réputés, alors que c'est strictement interdit par le Traité Antarctique sur la protection de l'environnement.

2. suppression de BELSPO-SPP Politique Scientifique, due à la fois à l'autonomisation des ESF (cfr infra) et à la création de l'agence interfédérale spatiale (cfr infra) - BELSPO sera intégré comme direction générale dans un SPF.

Pour ce faire, Elke Sleurs a évincé de manière insidieuse, le patron de BELSPO, le francophone Philippe Mettens

3. autonomisation opérationnelle des Etablissements Scientifiques Fédéraux (ESF) (\*) , ce qui engendrera des absences de synergies et un risque d'asphyxie financière , et mainmise progressive des entités fédérées sur ces institutions, impliquées dans les organes de gestion.

Cette autonomisation va à l'encontre du décroisonnement en pôles et en synergies plus propice à favoriser la recherche qui demeure importante au sein des ESF.

4. danger de "fuite des cerveaux" c'est à dire de nos chercheurs , confrontés au risque futur de non viabilité de la recherche fondamentale au niveau régional et à la dispersion des crédits (une masse critique suffisante est indispensable) , ainsi qu'au manque de collaborations

5. Mise sur pied d' une Agence Spatiale Interfédérale, sans étude préalable quant à ses objectifs, pourtant recalée par l'Inspection des Finances, ce qui risque de mettre à mal la position pourtant enviable au sein de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) avec des conséquences sur le secteur spatial et ses industries , et donc sur l'emploi hautement qualifié plus particulièrement au Sud du pays, plus concerné Ce projet met à mal l'efficacité et l'expertise du service spatial de BELSPO dont la crédibilité était assurée tant auprès de l'ESA qu'auprès des industriels belges

(\*) Musées Royaux des Beaux-Arts ; Musées Royaux d'Art et d'Histoire ; Institut Royal du Patrimoine Artistique ; Institut Royal des Sciences Naturelles ; Musée Royal de l'Afrique Centrale ; Bibliothèque Royale de Belgique ; Archives générales du Royaume ; Institut

Royal de Météorologie ; Observatoire royal de Belgique ; Institut d'aéronomie Spatiale de Belgique

6. La loi du 21 juillet 2017 instaurant un programme de coopération durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux (MB 1<sup>er</sup> août 2017) organise un financement dégressif après cinq ans qui est plus favorable aux universités flamandes, mieux dotées financièrement et donc en meilleure capacité de supporter cet effort. Il est à craindre que certaines universités francophones ne soient pas en mesure d'y faire face et donc s'appauvrissent en termes de capacité de recherche , tout cela au départ de l'exécution d'une loi fédérale.

7. Loi du 28 avril 2017 créant le « War Heritage Institute » en y intégrant le Musée de l'Armée (MB 16 mai 2017)

Depuis la conclusion de l'accord du gouvernement fédéral, les craintes planent sur l'avenir du patrimoine culturel belge.

Les mesures d'économies budgétaires inédites qui ont été imposées aux établissements culturels fédéraux ont mis ceux-ci dans le rouge et font peser le risque de voir la politique scientifique et culturelle être étranglée pour mieux être communautarisée.

Cette politique de démembrement des établissements scientifiques et de leurs collections a déjà commencé via leur transfert dans des sociétés anonymes où siègeront les entités fédérées.

Dans le cadre de l'inventaire complet de toutes leurs collections et de détermination de leurs pièces maîtresses (topstukken) demandé par la Secrétaire d'Etat Elke Sleurs en charge des musées fédéraux, un certain nombre de musées situés à Bruxelles seraient contraints, par l'effet d'une stratégie larvée et pernicieuse, de se séparer d'une série de pièces jugées moins intéressantes, pièces qui seraient d'abord proposées à d'autres institutions publiques situées sur le territoire belge.

De manière progressive, on organiserait de fait un démantèlement du patrimoine culturel fédéral, cœur de cible essentiel du principal parti néerlandophone au gouvernement fédéral, en « gonflant » des institutions plus petites, surtout situées en Flandre, mais dont le rayonnement est sans commune mesure avec l'institution première située à Bruxelles.

Il en est ainsi du MRA, le Musée Royal de l'Armée.

De fait, le Musée royal de l'armée constitue un des premiers musées militaires au monde, comprenant du Xe au XXe siècle non seulement une approche de l'histoire politique et militaire des régions constituant la Belgique, mais aussi celle des nations de l'Europe, dans le cadre des enjeux stratégiques qui les ont amenés à se battre sur nos territoires.

Protéger le patrimoine militaire de l'Etat, c'est la mission du musée royal de l'armée de Belgique.

Sa richesse suscite aujourd'hui des convoitises: le démanteler, c'est utiliser ce patrimoine à des fins privées. Le musée a toujours prêté des objets pour des expositions temporaires, ou aidé des sites militaires, lorsqu'ils ont une vocation touristique majeure. Mais ici, pour

des raisons de politiques partisans et de saupoudrage, de petites villes tentent de s'approprier définitivement et sans frais le patrimoine commun à leur seul profit.

La loi du 28 avril 2017, qui consiste à joindre le musée à un nouvel ensemble, plus autonome, ayant un statut de parastatal de type B, nouvel organisme « *transversal* », dédié à la mémoire et à la gestion du patrimoine militaire, le « WarHeritage Institute ». Il s'agit d'une fusion de 4 organismes et services :

- ° L'Institut des vétérans ;
- ° Le Musée royal de l'Armée et de l'Histoire militaire ;
- ° Le Mémorial national du fort de Breendonk ;
- ° Le Pôle historique de la défense.

Les collections pourraient ainsi être « délocalisées » dans des « dépôts régionaux », appellation qui pourrait viser des musées dépendant des Communautés, des Régions, et des communes, ce que prévoyait déjà la déclaration gouvernementale fédérale.

Sous le prétexte d'une rénovation complète (dont on a pourtant budgétisé que les seules toitures- le partenaire privé amenant 100 millions d'euros, réalisée sur 5 à 10 ans, on videra les collections pour l'entreposer dans des communes de Flandre lointaines devenues subitement des musées (Brasschaat et Leopoldsburg).

A cet égard, le décret "Topstukken", décret flamand relatif au patrimoine culturel mobilier présentant un intérêt exceptionnel, qui établit le droit pour le gouvernement flamand de refuser la sortie de Flandre de collections considérées comme exceptionnelles, est un vrai risque.

En effet, l'article 5 dudit décret stipule que « *Le Gouvernement flamand inscrit sur la liste, à titre de mesure provisoire, de sa propre initiative ou sur la proposition du conseil de conservation du patrimoine culturel mobilier, des pièces maîtresses relevant de la propriété privée ou publique* ».

Ce même décret dispose qu'il est interdit de sortir une pièce maîtresse de la Communauté flamande sans l'autorisation du Gouvernement flamand. C'est déjà une réalité pour un avion militaire C-119 de la base de Melsbroek (voir Moniteur belge du 12 septembre 2012).

Certes, le patrimoine reste fédéral même si il est placé en Région flamande, conformément à l'article 6 §2 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Mais l'on peut avoir de sérieuses inquiétudes.

En effet, la Communauté flamande peut donc interdire tout transfert de pièces et collections qui sont sur son territoire vers d'autres régions, y compris vers Bruxelles et le siège du WHI.

Le principe est clair : le Fédéral demeure propriétaire mais la Flandre en aura l'usufruit, ce qui constitue un démembrement

Bruxelles est un lieu touristique majeur, et les collections internationales du musée royal de l'armée y sont idéalement placées, à quelques centaines de mètres des institutions européennes.

Le « Mouvement citoyen pour la Sauvegarde du Patrimoine national » a lancé une pétition réclamant la sauvegarde et le maintien des collections du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (MRA) au Cinquantenaire ainsi que le classement des salles historiques, qui était sans ambiguïté« *Nous ne sommes pas d'accord de laisser Bruxelles, siège des*

*musées scientifiques fédéraux, phares culturels internationaux, se vider de son patrimoine »*, ajoute le comité.

Ce ne sont pas moins de 10700 signatures qui ont été recueillies à l'appui de cette pétition

Les Francophones de ce pays craignent de manière légitime la régionalisation d'une grande partie de ce patrimoine culturel et la délocalisation des collections, après que les rénovations et l'entretien ait été réalisés de manière inégalitaire entre le Nord et le Sud du pays pour tout ce qui concerne les institutions culturelles fédérales.

L'exemple du Jardin Botanique National de Meise atteste pourtant par un passé récent de l'application stricte par la Flandre de son principe de territorialité.

#### 8. Réforme de la protection civile

La suppression de quatre casernes à l'horizon 2019 (Ghlin, Libramont, Jabbeke et Liedekerke) décidée par le Gouvernement fédéral fin juillet dernier, ne fera subsister que deux casernes : Braaschaat (commune dont le Ministre fédéral de l'Intérieur est le bourgmestre empêché) et Crisnée en Wallonie.

La Région bruxelloise sera directement impactée par cette réforme puisque la caserne la plus proche se trouvera à Liedekerke (Brabant flamand).

Ceci aura pour conséquence que le déroulement des opérations de secours à la population sera beaucoup plus difficile, la sécurité et la santé publique risquent donc d'être mises à mal gravement.

DéFI, par l'entremise de sa Secrétaire d'Etat, Cécile Jodogne, compétente pour l'aide médicale urgente, a décidé de mettre le point lors d'un prochain Comité de concertation car cette réforme partisane est révélatrice de la volonté de la NVA de démanteler les compétences fédérales de manière larvée considérant injustement que la protection civile ne constitue plus qu'un service public de deuxième ligne.

